Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger

Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger

Band: 23 (1996)

Heft: 6

Artikel: Interview de la conseillère fédérale Ruth Dreifuss : "consolider la sécurité sociale"

Autor: Bignasci, Ilaria / Tschanz, Pierre-André / Dreifuss, Ruth

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-912457

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Interview de la conseillère fédérale Ruth Dreifuss

«Consolider la sécurité sociale»

Revue Suisse: Les Suisses ne vivent-ils pas au-dessus de leurs moyens en terme de sécurité sociale aujourd'hui?
Ruth Dreifuss: Non. La Suisse se trouve plutôt en-dessous des normes habituelles dans les pays industrialisés. En terme de qualité, notre système de sécurité sociale supporte absolument la comparaison avec d'autres pays et il n'est ni plus coûteux ni trop coûteux.

Qu'est-ce que vous répondez à ceux qui appellent de leurs vœux un redimensionnement de la sécurité sociale dans le but de réduire les coûts du travail et d'avoir ainsi une économie plus performante?
Je ne partage pas l'idée qu'il faut démolir ce que l'on a maintenant pour se donner les moyens de le reconstruire après.

«Notre système de sécurité sociale n'est pas trop coûteux».

C'est une perspective ou une promesse à laquelle je ne crois pas de la part des gens qui font ce raisonnement. Je crois au contraire qu'il faut consolider ce que l'on a construit, reconnaître que l'édifice est, grosso modo, achevé et qu'il s'agit maintenant de l'aménager.

Quel est le projet qui vous tient le plus à cœur aujourd'hui?
Ce qui me tient le plus à cœur, c'est justement de faire ce passage entre la période de développement et la période de stabilité vers laquelle nous allons; faire comprendre l'idée de contrat de solidarité qui lie à la fois les gens sains et les malades, les jeunes et les personnes âgées, qui lie ceux qui ont du travail et ceux qui l'ont perdu. Ce contrat-là, c'est finalement ce qui fait la valeur de notre société. Et puis j'amerais insister aussi sur la nécessité d'exhaucer enfin la promesse faite en matière d'assurance-maternité.

Vous avez promis et le Conseil fédéral avec vous le maintien de l'acquis en matière de sécurité sociale et même une consolidation. Alors comment allez-vous vous y prendre pour le faire?
Lorsque nous disons que nous ne voulons pas réduire la protection sociale, cela ne signifie pas que tout doit rester en l'état dans tous les domaines. Au contraire, nous devons apprendre à toujours mieux répondre aux problèmes tels qu'ils se posent et non pas partir de l'idée que ce qui existe est intangible. Prenons le cas de l'assurance vieillesse et survivants; il s'agit d'un contrat qui dure toute une existence; les gens paient pendant toute leur vie active pour avoir quelque chose en cas d'invalidité ou lorsqu'ils ont atteint l'âge de la retraite. Le respect d'un tel contrat est un des fondements de notre société. Ce que veut le Conseil fédéral c'est consolider, assurer justement la pérennité, c'est tout.

Est-ce que cette consolidation n'est pas en train de se faire au détriment des femmes, avec l'augmentation de l'âge de la retraite, l'assouplissement de l'interdiction du travail de nuit et la création toujours différée de l'assurance-maternité?

«Nous devons apprendre à toujours mieux réprondre aux problèmes tels qu'ils se posent et non pas partir de l'idée que ce qui existe est intangible».

Les assurances sociales ont longtemps reposé uniquement sur le travail salarié. Or, les femmes accomplissent toutes sortes de tâches utiles à la société et qui ne sont pas rétribuées. On commence à reconnaître la valeur sociale de ces prestations. Il s'agit maintenant de la reconnaître aussi dans la sécurité sociale. Mais rien n'a jamais été donné dans ce domaine, tout a toujours été conquis

«Le malheur des femmes, peut-être, c'est que leurs intérêts viennent souvent après tous les autres».

et de haute lutte. Et le malheur des femmes, peut-être, c'est que leurs intérêts viennent souvent après tous les autres. Mais à nous de veiller qu'elles ne soient pas les perdantes.

Un mot encore concernant les Suisses de l'étranger: on a parlé de consolidation de la sécurité sociale en Suisse, qu'est-ce que cela signifie, qu'est-ce que cela va signifier pour les Suisses de l'étranger?
Il y a deux domaines qui posent problème, c'est d'un côté l'assurance-maladie et de l'autre côté l'AVS. Pour l'assurance-maladie, c'est l'introduction du principe de territorialité qui a exclu de l'assurance non seulement des Suisses de l'étranger, mais également des frontaliers, des retraités qui ont cherché des climats plus cléments pour leurs vieux jours. La seule décision que nous avons pu prendre, c'est d'autoriser les caisses à garder ces assurés aux conditions qui étaient les leurs. Quant à l'AVS facultative, elle est confrontée à un déséquilibre entre les rentrées de cotisations et les prestations. Nous sommes en train de réexaminer ce système avec, ici aussi, pour guide la règle selon laquelle ceux de nos compatriotes à l'étranger qui en ont besoin puissent continuer à compter sur un appui de leur patrie. Mais nous ne changerons rien sans avoir tourné dix fois la plume dans l'encrier.

Interview: Ilaria Bignasci et Pierre-André Tschanz
Photos: Michael Stahl